



# PONT SUR SAMBRE

## Bulletin Municipal



## Le Pontois

**MAI 2021**

Mairie de PONT SUR SAMBRE  
30 Rue de Quartes  
59138 PONT SUR SAMBRE  
03.27.67.22.22  
03.27.67.47.31

[mairie.pontsursambre@wanadoo.fr](mailto:mairie.pontsursambre@wanadoo.fr)

[www.pont-sur-sambre.fr](http://www.pont-sur-sambre.fr)

 [Ville de Pont sur Sambre](#)



## Infos Mairie

.....

Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire ou les élus, vous pouvez contacter le secrétariat au **03 27 67 22 22** ou par mail : [mairie.pontsursambre@wanadoo.fr](mailto:mairie.pontsursambre@wanadoo.fr)



## Sommaire

.....

* Les finances	p 3/4
* Catastrophe naturelle	p 5
* Festivités	p 6
* Enfance - Jeunesse	p 7
* Aide sociale	p 8 à 11
* Informations Municipales	p 12
* Elections	p 13 à 15
* Etat-Civil	p 16/17
* Vie associative	p 18 à 21
* Informations pratiques	p 22 à 24

## Chères Pontoises, Chers Pontois,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes.

Des restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler font que nos vies en sont bouleversées. La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie.

J'apporte une nouvelle fois mon soutien à tous les commerçants, les restaurateurs qui subissent de plein fouet les conséquences de cette crise sanitaire.

L'espoir est né avec la vaccination à grande échelle qui a démarré.

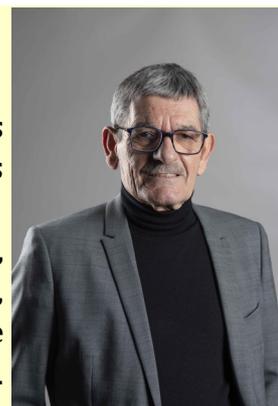
Dans notre quotidien, les élus et les agents de la ville font tout leur possible pour rendre le service que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

J'espère pouvoir nous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

Dans le respect des protocoles sanitaires, quelques évènements sont prévus : la remise des diplômes aux médaillés du travail, la remise des dictionnaires aux élèves de CM2.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook de la Ville de Pont sur Sambre : une nouvelle source d'informations.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette épidémie.



Michel DETAIT -  
Maire

## INFORMATION CORONAVIRUS PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



## Le Compte Administratif

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif qui retrace toutes les recettes et dépenses de la Collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement.

CA de la Ville	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 934 330.24€	222 025.06€
Recettes	2 729 235.44€	276 397.46€
Résultat 2020	<b>+794 905.20€</b>	<b>+54 372.40€</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020 : +849 277.60€</b>		

A ce résultat, il convient de déduire les restes à réaliser, d'un montant de 127 524,23 €.

**Le résultat global de l'année 2020 est donc de 721 753,37 €**

*Le compte administratif a été approuvé, à l'unanimité, lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 Mars 2021.*

*Vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ville, le compte-rendu de cette réunion accompagné de la note de présentation du compte administratif 2020.*

La crise sanitaire a un impact considérable sur les dépenses et les recettes des Communes et a modifié profondément leur fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées pour être en adéquation avec la baisse des dotations de l'Etat ; les taux d'imposition n'ont pas été augmentés et nous avons maintenu les services apportés à la population.

Les principaux travaux réalisés ont été :

- ◇ la mise en sécurité des 2 écoles : alarmes, clôtures
- ◇ La fin des travaux de l'hôtel de ville : toiture, menuiseries
- ◇ Le lancement du marché pour la mise en accessibilité de la salle des sports



**Installation d'un élévateur au Centre Polyvalent pour répondre aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.**

## Le budget primitif 2021

Le budget primitif fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses de l'année.

Budget de la Ville	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 785 890.37€	661 031.17€
Recettes	2 785 890.37€	661 031.17€

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2021, les taux d'imposition ont été votés. Ce sont les mêmes qu'en 2020, à savoir :

	Taux en %
Taxe Foncière (Bâti)	22,00
Taxe Foncière (non bâti)	50,00

Ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2007.

### Voici les principales réalisations prévues pour 2021 :

- ◇ **Mise en accessibilité de la salle des sports** (subvention de Villages et Bourgs : 25 792 € et subvention DETR de 18 507 €)
- ◇ **Déplacement du city-stade** (subvention Villages et Bourgs ; 13 380 €)
  - ◇ **Installation d'un pare-ballons** (DETR sollicitée 5083 €)
  - ◇ **Mise en peinture de l'école maternelle**
- ◇ **Etude de mesure du radon et de la qualité de l'air dans les écoles**
  - ◇ **Travaux de sécurisation de la cour de l'école primaire**
  - ◇ **Acquisition d'un véhicule pour les services techniques**
- ◇ **Travaux au cimetière : terrassement pour 8 cave-urnes et exhumations**



## Informations liées aux événements météorologiques

### Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Suite aux différents épisodes de canicule et de sécheresse, certains habitants nous ont informés de **l'apparition de fissures sur leurs habitations.**

La Ville souhaite, dans la mesure du possible, constituer un dossier auprès de la Préfecture, pour instruire une demande de classement en état de catastrophe naturelle sécheresse.

**Pour cela, nous devons recueillir des témoignages des Pontois qui en sont victimes.**

**Nous invitons toutes les personnes concernées à nous transmettre un courrier décrivant les dégâts occasionnés sur les habitations, accompagné de photos.**

Le dossier sera transmis à la Préfecture avec tous les témoignages.

En cas de reconnaissance de catastrophe naturelle, nous informerons les sinistrés qui devront dans les 10 jours suivant la notification, effectuer une demande de prise en charge auprès de leur assurance.

L'assurance mandate un expert pour évaluer les dégâts et confirmer qu'ils sont liés à l'arrêté de catastrophe naturelle.



### Inondations

**Les fortes pluies, fin janvier, ont occasionné des inondations, notamment à Pantegnies où nous avons dû fermer la route quelques jours, afin d'éviter tout incident.**



## Annulation des manifestations

Malheureusement, le contexte sanitaire nous a obligé à annuler toutes les manifestations, à savoir :

- ◇ la Mi-Carême,
- ◇ L'exposition Artistes Artisans
- ◇ La Fête de la Musique
- ◇ La course cycliste du 1er Mai
- ◇ Les manifestations des 13 et 14 Juillet

## Aménagement de certaines manifestations

### • La cérémonie de la citoyenneté

Les jeunes de 18 ans pourront récupérer leur carte électorale accompagnée du livret du citoyen, à la salle des fêtes. Les jeunes concernés recevront une invitation avec les jours et horaires à respecter. En cas d'absence, ces documents seront déposés dans les boîtes aux lettres.



### • Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Les dictionnaires seront remis dans la classe par 2 élus du conseil municipal, **le jeudi 24 juin 2021 à 14h00.**

Tout élève absent devra récupérer son dictionnaire en Mairie à compter du lundi 28 juin 2021.

Les enfants de CM2 scolarisés à l'extérieur de Pont sur Sambre pourront retirer leur dictionnaire le samedi 26 juin entre 10h00 et 12h00 au salon d'honneur de la Mairie (une invitation sera envoyée aux enfants concernés)



## Report des noces d'or

Pour les couples mariés en 1951 et en 1961, si les conditions sanitaires le permettent, **la cérémonie des noces d'or, se déroulera en septembre 2021.**

## Les médaillés de la Ville

Trois agents de la Ville ont été mis à l'honneur et se sont vus remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Echelon vermeil, pour trente années passées au service de la Commune pour Madame THIEULEUX Valérie et Monsieur CROIX Arnaud

Echelon or, pour trente-cinq années passées au service de la commune pour Madame LASNE Colette.

Encore toutes nos félicitations !



## Cérémonie du 1er Mai

La tradition a été respectée dans la Commune: Les Pontois ont été honorés, lors de la fête du travail : le 1er mai 2021. Les diplômes ont été déposés au domicile des récipiendaires. Nous leur présentons, une nouvelle fois, nos sincères félicitations.

### 40 années de service, médaille GRAND OR :

M. DELAHAYE Eddy - Mme DUARTE Margarida - Mme EVRARD Françoise - Mme POTTIER Brigitte

### 35 années de service, médaille OR :

M. CLAISSE Vincent - M. CUISSET Bernard - Mme DESCAMPS Monique - M. DUPALE Philippe - M. DUPONT Eric - M. LEBRUN Philippe - M. MICHON Jean-Philippe - M. PAGNIER Eric - M. RUISSEAU Dominique - M. SOUFFLET Pascal

### 30 années de service, médaille VERMEIL :

M. DUPONT Eric - M. MEIREIS COUTO José - M. PAGNIER Eric - M. RAOUT Olivier - M. TROCHAIN Olivier - M. ZEHAR Messaoud

### 20 années de service, médaille ARGENT :

M. ANCELET Benoît - M. BARI Hakim - M. BELLE Patrice - M. COUCHE Philippe - M. DAHMANE Abdelkader - M. LOUVRIER Thierry - M. MERVEAUX Olivier - M. WATTREMEZ Philippe



## Visite de Madame la Sous-Préfète

Monsieur le Maire a eu le plaisir d'accueillir ce mercredi 5 mai 2021, Madame Corinne SIMON, Sous-Préfète de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe et Madame Anne-Laure CATTELOT, députée de notre circonscription.

L'occasion pour le Maire, de présenter la commune, de faire visiter les différents sites et d'effectuer un point sur les dossiers en cours.

Monsieur le Maire a remercié Madame la Sous-Préfète pour la subvention qui a permis de financer en partie l'isolation de l'Hôtel de Ville.

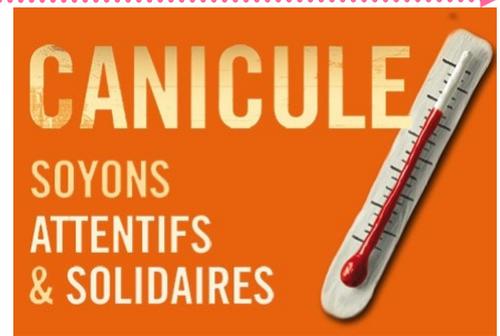
**Coût de l'opération : 52 040.21 € TTC**

**Opération subventionnée à hauteur de 17 346,73 €** par l'Etat, grâce à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Ces travaux vont permettre de réaliser des économies d'énergie, d'améliorer le confort et de préserver l'environnement.



## Plan canicule



### Informations sur le dispositif :

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs, le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. La chaleur fatigue et peut entraîner des accidents graves et même mortels comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

**Le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif** (mis en place en Mairie en 2018) **des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune** vivant à domicile. La finalité exclusive est de permettre leur accompagnement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A cette fin, le Maire recueille les éléments relatifs à l'identité, l'âge et au domicile.

Peuvent figurer, à leur demande, sur ce registre :

- \*les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- \*Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- \*Les personnes adultes handicapées
- \*Les personnes isolées

La démarche d'inscription est volontaire : la demande d'inscription doit donc être réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit à la demande d'un tiers (ami, voisin, médecin...)

Ce registre est confidentiel . Seules les personnes nommément désignées par le Maire peuvent avoir accès au registre nominatif. Ces personnes sont tenues au secret professionnel dans les conditions prévues par le code pénal.

**Si vous êtes intéressé (e ) par ce dispositif, il convient de vous inscrire sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées en complétant le questionnaire suivant.**

**Si le plan canicule est déclenché pendant la période estivale 2021, les services de la Mairie prendront contact avec vous, chaque matin pour savoir si tout va bien et si vous avez besoin de quelque chose en particulier.**

**En cas de non-réponse ou si vous avez besoin d'aide, un agent ou un élu viendra à votre rencontre.**

**Ce questionnaire est à retourner en Mairie le plus rapidement possible.**

## **Demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées**

Je soussigné (e)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Date de naissance : .....

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule

En qualité de personne âgée de 65 ans et plus

En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

En qualité de personne handicapée

En qualité de personne vulnérable (traitement médical, personne isolée)

**Je suis informé (e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.**

Nom du médecin traitant :

.....

Si un service d'aide à la personne intervient à votre domicile, merci d'indiquer :

Les coordonnées de l'organisme (adresse/ téléphone) :

.....  
.....

L'identité des principaux intervenants (nom / prénom) :

.....  
.....

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Monsieur/Madame : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) : .....

Lien de parenté : .....

Monsieur/Madame : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) : .....

Lien de parenté : .....

## Aide Sociale : les Finances

### Le Compte Administratif du CCAS

Année 2020	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 206.78€	0.00€
Recettes	21 895.57€	6 120.62€
Résultat 2020	<b>+ 11 688.79€</b>	<b>6 120.62€</b>

### Le Budget Primitif du CCAS

Année 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	19 018.79€	6 120.62€
Recettes	19 018.79€	6 120.62€

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour principale vocation de venir en aide aux personnes les plus démunies.

A cet effet, des aides en faveur des personnes démunies sont accordées tout au long de l'année, le Père Noël apporte des cadeaux aux enfants pour les familles bénéficiaires du RSA, des subventions sont versées aux associations : Les Restos du Cœur : 1200 € et Saint Vincent de Paul : 1200 €.

A la sortie de la crise sanitaire, des ateliers à destination des personnes âgées seront proposés : remise à niveau du code de la route, atelier « anti-chutes » permettant aux personnes âgées de retrouver un équilibre, de se relever après une chute...

Nous vous tiendrons informés dès que les conditions sanitaires s'amélioreront.

## Aide Sociale : Informations diverses

### CLIC du Val de Sambre

**Le CLIC est un service destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes relevant de la MDPH et aux professionnels.**

Vous avez besoin d'être aidé(e) pour préserver votre autonomie?

Le CLIC du Val de Sambre Relais Autonomie vous accueille, vous écoute et vous oriente pour faciliter vos démarches dans le respect de vos choix de vie.

Ses engagements :

- Vous proposer un accueil physique de qualité et de proximité
- Vous délivrer une information individualisée et adaptée
- Vous aider dans l'expression de vos besoins et dans la sollicitation des aides existantes
- Vous orienter si nécessaire vers un service approprié



Pour une prise de rendez-vous, contactez le **03.27.56.16.44**- Les locaux sont situés au 19 Mail de la Sambre à MAUBEUGE

**Une permanence a lieu tous les mercredis de 09h00 à 12h00 à la Mairie d'Aulnoye-Aymeries.**

## Bus France Services

Pour vous aider dans vos démarches, le Bus France Services stationnera face au foyer d'accueil Francis Burillon :

- **le lundi 14 Juin 2021**  
**de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.**



Le **bus France Services** est le fruit d'un partenariat entre l'État et le Département. Il dessert une vingtaine de communes pour orienter et accompagner les habitants dans tous types de démarches administratives du quotidien : *Informations et Aides aux démarches pour les dossiers santé, famille, retraite, emploi, les déclarations de revenus, les difficultés juridiques, l'accueil et l'orientation des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap*

### **Information COVID-19 :**

**Prise de rendez-vous au préalable par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel : [avesnois.franceservices@lenord.fr](mailto:avesnois.franceservices@lenord.fr)**

**Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans les locaux.**

## Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

### **Un service public du Département proche de vous, des services et aides adaptés à votre situation**

Assistant social, conseiller conjugal ou en économie sociale et familiale, éducateur, infirmier, médecin, psychologue, puéricultrice, sage-femme, secrétaire, coordinateur socio-administratif, ... les professionnels de l'Unité Territoriale de Prévention et de l'Action Sociale (UTPAS) vous accueillent, vous accompagnent, vous orientent dans vos étapes et projets de vie, et recherchent avec vous des réponses adaptées à votre situation :

Relations avec les administrations : aide à la constitution de vos dossiers et dans vos démarches, conseils et aides dans la gestion de votre vie quotidienne (logement, accès aux soins,) et de votre budget, prévention et protection des personnes vulnérables (enfant, adulte, victime de violences ou de maltraitements), insertion sociale et professionnelle.

Pour toute information, contactez **le 03.59.73.17.00**- Les locaux de l'UTPAS sont situés au 48 Avenue Joliot Curie - 59620 AULNOYE AYMERIES

**L'assistante sociale assure une permanence en Mairie, les mardis matins pour les personnes ne pouvant se déplacer. Il convient de prendre rendez-vous au préalable.**

***Pendant cette période de crise sanitaire, cette permanence est suspendue. Toutefois, l'assistante sociale programme des rendez-vous au domicile.***

# Informations Municipales

## Création de la Page Facebook



**NOUVEAU**

VILLE DE PONT SUR SAMBRE

**facebook**

*Rejoignez-nous sur la page de la  
Ville de Pont sur Sambre !*

Retrouvez toutes les informations de la Ville de Pont sur Sambre, des photos, sans oublier le rendez-vous des souvenirs le mercredi.

Si vous avez d'anciennes photos ou des vidéos, n'hésitez pas à nous les faire parvenir afin qu'on puisse partager ces souvenirs sur la page de la Ville de Pont sur Sambre.  
Ces éléments peuvent être envoyés par mail : [mairie.pontsursambre@wanadoo.fr](mailto:mairie.pontsursambre@wanadoo.fr)

## Départ de la Directrice Générale des Services de la Ville

**Madame DUFAYE Chantal, Directrice générale des services au sein de la Mairie depuis 2010, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une agréable retraite et la remercions pour son investissement !**

**Madame BLOCQ Marine est notre nouvelle directrice générale. Elle était auparavant secrétaire de Mairie sur trois communes rurales dans le département de l'Aisne de 2013 à février 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la Commune !**



# Elections Régionales et Départementales

**1er tour de scrutin : dimanche 20 juin 2021**  
**2ème tour de scrutin : dimanche 27 juin 2021**

*Sous réserve de modifications liées au contexte sanitaire*

Le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires.

Le nombre de personnes à l'intérieur des bureaux de vote sera limité.

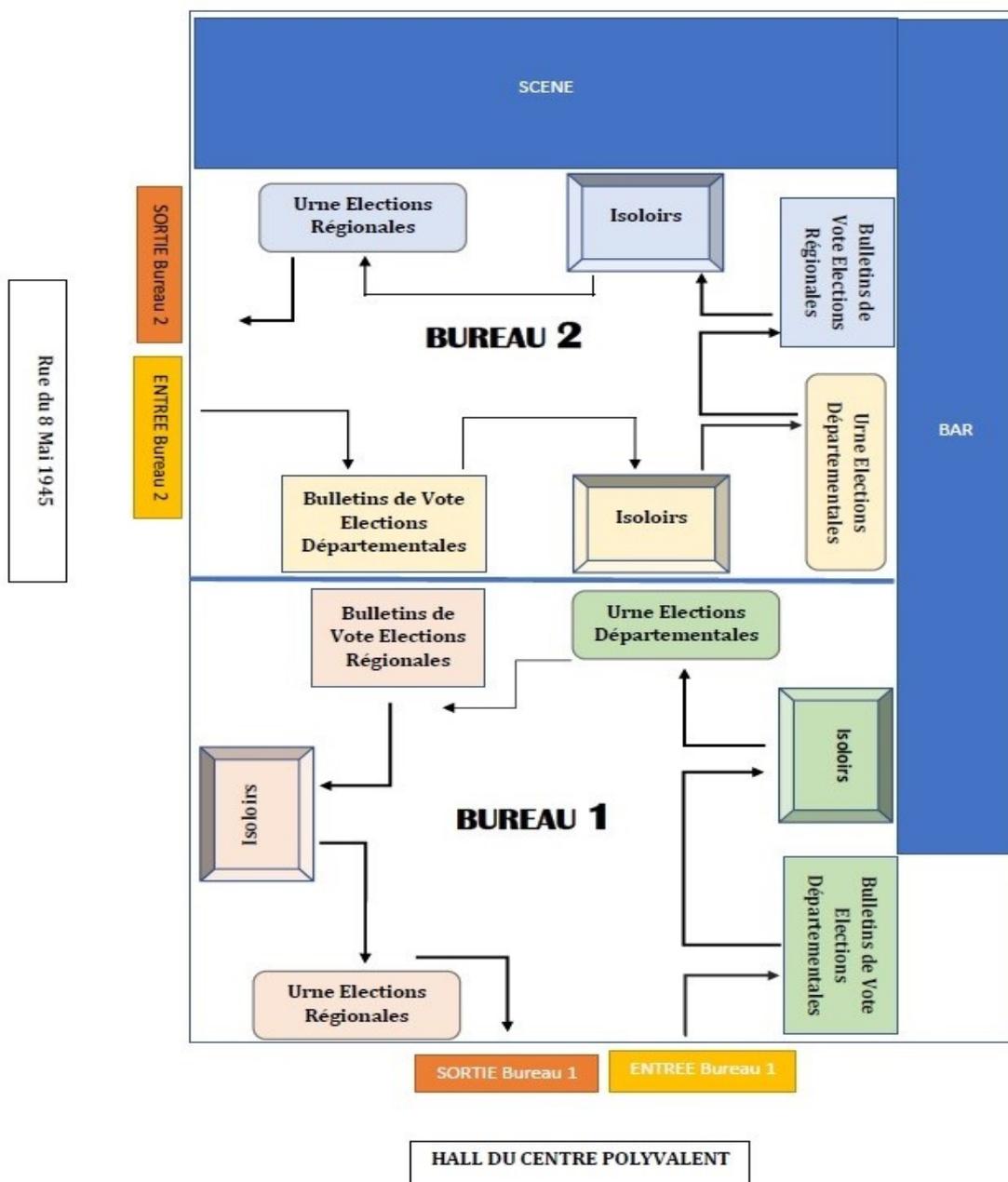
Nous vous remercions de vous munir de **votre propre stylo** pour les émargements.

La présentation de la pièce d'identité est obligatoire.

Les deux bureaux se trouvent au Centre Polyvalent, voici un plan vous indiquant le sens de circulation à suivre.

L'accès des électeurs **du bureau 1** se fera par le **hall** du centre polyvalent

Pour les électeurs **du bureau 2**, l'accès se fera par la **Rue du 8 Mai 1945**.



## Rappel : la pièce d'identité est obligatoire

Conformément aux dispositions du code électoral, les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus, doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale **un titre d'identité** ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur, il s'agit de :



1° Carte nationale d'identité ;

2° Passeport ;

3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

4° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;

5° Carte vitale avec photographie ;

6° Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

7° Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013;

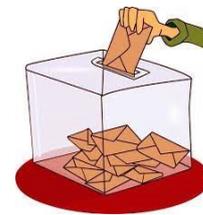
*La mise en place définitive du permis de conduire sécurisé conforme au format « Union Européenne » n'étant prévue qu'en 2033, l'électeur peut jusqu'à cette date, présenter au moment du vote un permis de conduire en carton qui comporte sa photographie.*

11° Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

**Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.**

## Le vote par procuration



Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant, dans le bureau de vote de ce dernier.

Pendant l'épidémie de COVID-19, chaque mandataire peut disposer de **deux procurations**.

Le mandant choisit d'établir une procuration :

- ◆ Pour un seul tour de scrutin
- ◆ Pour les deux tours de scrutin
- ◆ Pour une année complète

Lorsque plusieurs scrutins ont lieu le même jour, la procuration valable pour un scrutin est également valable pour le ou les autres scrutins.

Les procurations peuvent être recueillies au sein de tout commissariat de police, de toute brigade de gendarmerie par les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ou tout Agent de Police Judiciaire (APJ)

Le mandant peut donc se rendre dans n'importe quel commissariat de police ou de brigade de gendarmerie sur le territoire national pour faire établir sa procuration.

**En cas de difficultés pour vous déplacer, vous pouvez contacter le commissariat d'Aulnoye-Aymeries au 03.27.63.01.10.** Un rendez-vous peut être fixé au domicile, selon certaines conditions.

Vous pouvez, au préalable, compléter *le formulaire Cerfa n°14952-02* accessible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

Il peut être :

- ◆ soit rempli en ligne en suivant les indications données pour accompagner la démarche puis imprimé
- ◆ Soit imprimé puis rempli de manière manuscrite dès lors qu'il est lisible et sans ratures

Les demandeurs doivent ensuite se rendre devant l'une des autorités habilitées pour faire valider leur procuration.

Depuis le 06 avril 2021, la nouvelle télé-procédure « Maprocuration » permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

Le mandant accède à la télé-procédure en se connectant avec le télé-service « France Connect » et doit indiquer :

- ◆ Son adresse électronique
- ◆ Sa commune d'inscription
- ◆ Son mandataire (civilité, nom de naissance, prénom et date de naissance)
- ◆ L'élection ou la période pour laquelle la procuration est établie.

La demande est enregistrée et une référence d'enregistrement à six chiffres et lettres est communiquée au mandant. Il doit ensuite présenter sa référence d'enregistrement et un titre d'identité à une autorité habilitée qui vérifie son identité. Une fois validée, la procuration est alors transmise automatiquement en mairie par voie dématérialisée.

**Vous ne pouvez pas vous déplacer ?**



**Votez par procuration**

# Etat Civil 2020/2021

## Mariages



Mariette DIAS et Jérôme DELCROIX

Le 25 Juillet 2020

Dorothee LEJEUNE et Kevin NIS

Le 24 Avril 2021

**Toutes nos félicitations !**

## Décès



Armand JACOBS	12 mai 2020	Irène SZABO RUISSEAU	16 Janvier 2021
Philippe HOEZ	10 juin 2020	Annie FOUCHE DELCROIX	22 Janvier 2021
Thérèse DUCROCQ THOMAS	18 juillet 2020	Thérèse MOREAUX FONSECA LOPES	25 janvier 2021
Jacques TAMBOISE	08 Août 2020	Jean-Claude GODEFROY	27 Janvier 2021
Lucette WIOT GAILLARD	09 Août 2020	Jean ROBERT	29 janvier 2021
Lucien ELIAS	20 Août 2020	Jules BUREAU	27 Février 2021
Jacques DEPLETTE	26 Août 2020	Jean SUSINI	04 mars 2021
Serge LEGRAND	27 Août 2020	Elisabeth SODARO LANNOYE	24 mars 2021
Jean-Michel BIZIAUX	03 Septembre 2020	Jean-Paul HEIDELBERGER	08 Avril 2021
Dominique VANDENHEKKE DUPONT	21 Septembre 2020	Nicole DURIEUX LANIER	15 Avril 2021
Jacqueline MAKALFEVRE	25 octobre 2020	Roland REDINGE	18 Avril 2021
Saliha HAMZA HERIF MECIFI	17 octobre 2020	Anny NOIREAUX ROUSSEAU	18 Avril 2021
Jean PAUCOT	21 octobre 2020		
Robert BOUTONNE	19 décembre 2020		

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.**

## PACS et Naissances

Les personnes ayant conclu un PACS et les enfants nés depuis juillet 2020 ne figureront pas sur cette édition.

En effet, une nouvelle réglementation nous oblige à demander l'autorisation des personnes pour publier leur identité.

Par conséquent, pour toutes les personnes Pacsées depuis juillet 2020, et pour tous les enfants nés à partir du second semestre 2020, souhaitant figurer dans la prochaine édition du bulletin municipal, nous vous invitons à contacter la Mairie afin de donner votre accord écrit.

Comptant sur votre compréhension.

# Enfance / Jeunesse

## Restauration scolaire

Afin de respecter les protocoles sanitaires actualisés régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les enfants de l'école primaire mangeant à la cantine ont été accueillis au Centre Polyvalent. Cette grande salle permet ainsi de respecter la distanciation sociale et d'éviter le brassement des groupes.

L'équipe de la restauration scolaire adapte les menus en fonction des festivités, poisson d'avril, surprise de Pâques : les enfants apprécient toujours ces attentions !

Retrouvez les menus pour les enfants et les personnes âgées bénéficiant du service de portage à domicile : sur le site internet de la Ville - sur la page Facebook de la Ville de Pont sur Sambre - à l'accueil de la Mairie



## Accueil de loisirs

### Février 2021

15 maternelles et 29 primaires / ados ont été accueillis pendant une semaine .

Le Département du Nord a offert aux enfants, dans le cadre de « Villages en Sport », différentes activités sportives : athlétisme et cross Fit.

Les enfants ont également participé à différentes activités, proposées par N'Joy : cuisine moléculaire et voyage dans l'espace.

### Avril 2021

Suite aux annonces gouvernementales, les vacances ont été avancées, les modalités d'accueil ont été modifiées.

7 enfants dont les parents faisaient partie des personnes prioritaires ont été accueillis par le service jeunesse pendant les 15 jours de vacances, de 07h30 à 18h30.

## **Accueil de Loisirs - Eté 2021**

L'accueil de loisirs de cet été fonctionnera du **jeudi 08 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus.**

Les inscriptions se font à la semaine et **débutent le lundi 17 mai 2021** pour les pontois. Les enfants non domiciliés à Pont mais scolarisés dans la commune pourront s'inscrire à compter du mardi 25 mai. Les enfants des communes extérieures pourront s'inscrire à partir du samedi 26 mai, dans la limite des places disponibles.

Si les conditions sanitaires le permettent : 48 enfants de maternels seront accueillis, 72 enfants de 6 à 12 ans et 24 adolescents de 12 à 16 ans révolus.

### Les Restos du Cœur



### LES NEWS DES RESTOS DU CŒUR

#### La Campagne d'hiver

La dernière distribution de la Campagne d'hiver, au cours de laquelle 52 familles ont été accueillies, a eu lieu le lundi 8 mars 2021.

#### La Campagne d'été

Comme les années précédentes 14 distributions sont assurées depuis le **lundi 12 avril de 14 h à 16 h**. Lors de cette campagne les bénévoles sont présents tous les quinze jours sauf en Août où l'Association Départementale ne livre pas.

Les distributions se font à la Salle des Associations Place de la Paix à BACHANT en respectant les mesures barrières imposées pour le bien de tous.

Les personnes qui ne sont pas venues lors de la journée d'inscription pourront nous rencontrer le vendredi après-midi 9 Avril de 14 à 16 h .

#### La Collecte Nationale

Les Vendredi 5 et Samedi 6 mars dernier, 1 tonne 700 de marchandises a été récoltée par les bénévoles du Centre de Bachant Pont/Sambre à AUCHAN LOUVROIL. Compte tenu de la situation sanitaire existante et de ses conséquences, nous constatons que les citoyens prennent conscience qu'il est nécessaire de poursuivre l'œuvre de Coluche. Merci aux quelques bénéficiaires et étudiants qui ont bien voulu se joindre à l'équipe lors de ces journées de collecte.

#### Information

Après dix années en qualité de responsable de Centre, il est souhaitable de former quelqu'un qui serait intéressé pour occuper ce poste. Les logiciels sont accessibles à toute personne ayant des bases en informatique. Si vous êtes prêt(e)s à intégrer notre équipe, n'hésitez pas, contactez nous au :

03/27/66/49/59 ou sur le site  
[AD59D.BACHANT@RESTOSDUCEUR.ORG](mailto:AD59D.BACHANT@RESTOSDUCEUR.ORG)

AM VERIN

## Peinture sur Soie

L'association vous invite (hors crise sanitaire) à une démonstration artisanale de peinture sur soie : écharpes, foulards, coussins, tableaux, lampes, **tous les mardis et jeudis de 14h30 à 18h00**, à l'ancienne école des garçons.

Pour toute demande d'informations, contacter Madame LEGRAND au 03.27.66.41.26



## Les Brochets

Nous tenons à rappeler que notre association a approuvé la mise en place d'un « NO-KILL » (remise à l'eau obligatoire dans de bonnes conditions) pour la pêche au brochet sur notre bief :

à savoir du pont d'Aymeries en passant par tout le linéaire de notre commune de Pont/Sambre, Bachant, Boussières et se terminant au ruisseau des Cligneux, ceci par arrêté préfectoral du 27 juin 2019.

A ce sujet, des pancartes signalétiques ont été mises en place sur les parcours concernés.



La date d'ouverture du carnassier a été fixée au samedi 24 avril jusqu'au 31 décembre 2021.

**Jérôme et Jessica sont toujours à votre disposition pour la vente de cartes de pêche au café « Le Tricolore »**

## Rythme et Révérence

L'association Rythme et Révérence avec Marjorie vous accueille, est toujours présente et n'a jamais cessé les cours, malgré la crise sanitaire.

Marjorie assure les cours à distance via une application dédiée à la visioconférence, avec des challenges toutes les deux semaines :

- ◆ Danse de Noël
- ◆ Semaine costumée
- ◆ Danse parents enfants
- ◆ Vidéo spéciale Harry Potter
- ◆ Danse de l'amitié qui a réuni plus de la majorité des élèves et anciennes élèves de l'association
- ◆ Formation de danse avec une danseuse professionnelle et actrice de cinéma : Justine FOIRET

Les élèves se préparent petit à petit pour le gala annuel **qui se déroulera le 16 octobre 2021 au Centre Polyvalent**



**Marjorie offre un mois gratuit à tous les nouveaux élèves désirant rejoindre l'association durant cette crise.**

Informations :

Tel : 06.19.99.31.05 / 03.27.39.11.05

mail : rythmeetreverence@yahoo.fr



## STERIL CAT



### NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

L'association **Stéril'Cat** a vu le jour sur la commune de Pont sur Sambre. Son objectif est :

- ⇒ D'améliorer l'état sanitaire des **chats errants** et de lutter contre leur prolifération en les faisant stériliser avant de les relâcher sur leur lieu de vie, s'il s'agit de sauvages
- ⇒ De placer les animaux abandonnés dans des familles d'accueil et de les faire adopter sous contrat d'adoption avec obligation de puce électronique ou de tatouage et de stérilisation à l'âge requis
- ⇒ Organiser et faire des collectes de matériel et alimentaires afin de nourrir les chats errants et d'aider les familles d'accueil

En cas de grande souffrance et d'urgence, l'intervention sur d'autres animaux est possible.

**Jeune association**, nous devons faire avec nos très petits moyens.

Nous recueillons des animaux lâchement abandonnés ou/et en souffrances. Toutefois, nous n'avons pas assez de **familles d'accueil** et devons parfois refuser d'intervenir **faute de place et de moyens financiers**. Les frais médicaux et l'alimentation des animaux placés sont pris en charge par l'association en attendant que nos protégés en convalescence ou en attente d'adoption soient relâchés ou dans leur nouvelle famille

**Si vous aimez les animaux et avez de la place chez vous,  
rejoignez-nous en devenant  
FAMILLE d'ACCUEIL**

**NOUS AVONS VRAIMENT BESOIN DE VOUS  
PENSEZ A EUX, ILS ONT AUSSI LE DROIT AU BONHEUR  
CONTACTEZ NOUS au  
06.83.95.53.55 ou 06.13.32.93.54  
(du lundi au samedi matin)**

Et devenez amis sur notre Facebook <https://www.facebook.com/sterilcat.sterilcat.9>

Ou/et Visitez notre site internet : <https://sterilcat59138.wixsite.com/website>

## POURQUOI FAIRE STÉRILISER SON CHAT ?

1 couple de chat + 5 ans = **15 552** descendants ! **100 000** animaux abandonnés par an !

La stérilisation de votre chat n'est pas un luxe ni une barbarie.

### LES AVANTAGES DE LA STÉRILISATION

Pour les femelles :

- Les chaleurs, les vocalises, l'attraction des mâles
- Les fugues et accidents de la circulation associés...
- Les portées non désirées
- La transmission de maladie (sida) par contact sexuel
- Les infections de l'utérus, les tumeurs mammaires...

Pour les mâles, finis :

- Les odeurs fortes d'urine
- Les marquages urinaires
- Les fugues, bagarres et accidents de la circulation associés
- La transmission de maladie (sida) par contact sexuel ou par morsures (sida et leucose)

Et le côté éthique :

*Vous ne pouvez pas garder tous les chatons qui vont naître... Si vous parvenez à les placer, rien ne vous garantira qu'ils seront protégés et traités comme ils le méritent.*

*Vous ne voulez pas être responsable des euthanasies de chats et chatons qui n'auront pas trouvé de foyer*



Chaque année, des chatons seules ou avec leur mère sont trouvés. Chaque année, la prise en charge est de plus en plus difficile faute de moyens financiers et de famille d'accueil.

Vous pouvez être acteur. Il vous suffit de stériliser votre chat mâle ou femelle. Ce n'est pas « ne pas les aimer » bien au contraire.

Abandonner, c'est tuer lentement, les condamner à une vie de misère et de souffrance. Pour sauver 100 chats, stérilisez-en 1.

Certains diront, « stériliser ça coûte cher ». Mais l'amour n'a pas de prix. Si vous aimez votre chat, stérilisez-le.

De plus, les fugues peuvent engendrer des accidents. De même qu'un chat peut ne pas revenir parce qu'il n'a pas su retrouver son chemin pour une quelconque raison. Et bien souvent, on ne retrouve pas le maître.

Ainsi, dans le même esprit que la stérilisation, faite identifier votre chat, vous le retrouverez plus facilement. De plus, tous les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, doivent être **OBLIGATOIREMENT** identifiés (Article L.212-10 du code rural) sous peine d'une amende de **750 €**. Mais pensez également à identifier ceux nés avant.

Soyez responsable et œuvrez pour éviter la prolifération. Toute action, même petite et au sein de votre foyer, compte. Merci

La présidente de Stéril'Cat

**Stéril'Cat** – Chez Mme POTDEVIN Manon – 91 Grand Rue – 59145 PONT sur SAMBRE

☎ 06.83.95.53.55 ou 06 13 32 93 54 - ✉ pet.sterilcat@gmail.com

f <https://www.facebook.com/sterilcat.sterilcat.9> Site internet : <https://sterilcat59138.wixsite.com/website>

Siret 88117424700018 – RNA W591008566

# Informations Pratiques

## La Poste modifie ses horaires

Depuis le printemps 2021, la Direction de la Poste a modifié les horaires de fonctionnement du bureau de Pont sur Sambre.

Dorénavant, La Poste est ouverte :

- ♦ **du lundi au vendredi : de 14h00 à 16h30.**

*Pour information, les heures d'ouverture du bureau de Poste d'Aulnoye-Aymeries sont :  
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le samedi de 09h00 à 12h00*



## La collecte des déchets verts

Elle est assurée gratuitement du 1er avril 2021 au 31 octobre 2021 par l'association SYNERGIE dans la limite de 3 collectes par foyer. Tout passage supplémentaire sera facturé 5 €.

L'association collecte les déchets verts, une fois par mois, selon le calendrier suivant :

- ♦ Du mardi 25 au vendredi 28 mai 2021
- ♦ Du lundi 21 au vendredi 25 juin 2021
- ♦ Du lundi 26 au vendredi 30 juillet 2021
- ♦ Du lundi 16 au vendredi 20 août 2021
- ♦ Du lundi 20 au vendredi 24 septembre 2021
- ♦ Du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021



Vous devez contacter au préalable l'association afin de convenir d'un rendez-vous au

- ♦ **06.25.86.89.66** (numéro accessible du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)
- ♦ Ou par mail [dechets-verts@association-synergie.fr](mailto:dechets-verts@association-synergie.fr) (dans ce cas, la date de rendez-vous sera confirmée par mail)

*L'association peut collecter vos déchets verts dans la limite de 2m<sup>3</sup> (tontes de pelouse, branchages, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, entretiens des massifs floraux, feuilles mortes) par rendez-vous.*

*Il est préférable de les présenter dans de petits poubelles, en carton ou en sac (ouvert). Pour les branchages, privilégiez les fagots ficelés (longueur inférieure à 1,50m)*

## Les composteurs

Composter chez soi est un moyen simple de revaloriser ses déchets de jardin et de cuisine afin d'améliorer la qualité et la fertilité du sol : 75% de vos déchets verts peuvent ainsi être réduits en compost ! Une quantité non négligeable quand on sait que les déchets verts représentent  $\frac{1}{4}$  des déchets produits par les ménages.

Si vous souhaitez acquérir un composteur, l'Agglo peut vous en proposer à un tarif préférentiel : 20€ pour un composteur d'environ 400L et 40€ pour un 800L.

Comment obtenir mon composteur ?  
En libre-service au Pôle Accueil de l'Agglomération :  
18 rue du 145 Régiment d'Infanterie 59600 – Maubeuge  
Plus d'infos au 03.27.53.01.00



# Informations Pratiques

## Recensement citoyen

**Tout jeune français de 16 ans (fille et garçon) doit se faire recenser auprès de sa Mairie.**

Voici les démarches à réaliser :

Les jeunes doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile, **dès 16 ans** et jusqu'au dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Quelles pièces fournir à la Mairie ?

Pour effectuer le recensement citoyen, merci de vous munir **du livret de famille et de la carte d'identité**. La Mairie vous délivre alors une attestation de recensement.

Après avoir obtenu votre attestation de recensement, nous vous invitons à vous **créer un compte sur la plateforme dédiée au recensement citoyen : [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)**.

Vous pourrez ainsi suivre en ligne, l'évolution de votre dossier, poser vos questions, télécharger votre convocation...

Vous serez ensuite convoqués pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC)



## Accueil des usagers au service des étrangers à la Sous-Préfecture

Depuis le 1er mars 2021, l'accueil des demandeurs de titre de séjour à la sous-Préfecture a été **modifié**.

Toutes les démarches pour déposer un dossier, quel qu'en soit le motif (1ère demande, renouvellement, duplicata, récépissés...), devront dorénavant être réalisées **exclusivement par voie postale**.

Cette nouvelle organisation répond à la demande forte des usagers de pouvoir faire leurs démarches à distance.

Vous devez donc télécharger le formulaire sur le site de la Préfecture du Nord : <https://www.nord.gouv.fr> - rubrique : démarches administratives—Titres et documents de séjour des étrangers - arrondissement d'Avesnes sur Helpe

- *Tout dossier transmis en dehors de la voie réglementaire sera retourné*
- *Aucun document ne sera accepté par mail*
- *Ne pas envoyer vos documents originaux, mais des copies lisibles (sauf mention contraire)*
- *L'envoi d'un dossier par voie postale doit se faire par courrier recommandé*

L'envoi des dossiers par courrier recommandé se fait à l'adresse suivante :

Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe  
Bureau des sécurités et des libertés publiques – service du séjour des étrangers  
CS 80 207  
59369 Avesnes-sur-Helpe cedex



**Attention :**

- *vous devez envoyer votre dossier 2 mois avant l'expiration de votre titre de séjour ou de votre visa*
- *vous serez contacté par les services de la sous-préfecture pour effectuer la suite des démarches*
- *dans l'attente de votre rendez-vous il n'est pas nécessaire de vous déplacer à la sous-préfecture*

Médiathèque Félix Del Marle  
Mr GLORIAN 03.27.62.76.15

Salle des sports  
Concierge M. LOTTIAUX

Centre Polyvalent  
Concierge M.RIBES

Ecole maternelle  
Directrice Mme VINCENT  
03.27.67.32.98

Ecole primaire  
Directrice Mme VIOLET  
03.27.67.34.08

Permanence Assistante Sociale  
En Mairie les mardis matins sur RDV  
Au 03.59.73.17.00

Consultation des Nourrissons  
2ème et 4ème mardi de chaque mois  
Centre Polyvalent

Les P'tits Loups  
Lundis et jeudis Centre Polyvalent  
8h15 à 12h00

Aides pour toutes démarches administratives  
Mme Roselyne LEGER 06.19.41.83.78

Permanence PROMOCIL en Mairie sans RDV  
Tous les 1ers lundis de chaque mois  
De 15h00 à 16h00

Vente des tickets de cantine et règlement garderie  
Le lundi de 13h30 à 17h  
Le mercredi de 09h à 12h  
Le samedi de 09h à 12h (sauf juillet et août)

## Fonctionnement des services pendant la période estivale

**La Mairie** sera fermée les samedis : du 17 juillet 2021 au 21 août 2021 inclus.  
Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.  
Réouverture le samedi 28 août 2021.

Le service de **restauration** sera fermé du lundi 02 août au vendredi 27 août inclus.  
Pendant cette période, il n'y aura donc pas de portage à domicile des repas.  
Reprise le lundi 30 août 2021.

**La médiathèque** sera fermée du lundi 26 juillet 2021 au samedi 21 août inclus.  
Réouverture le mardi 24 août 2021.

**Le complexe sportif** sera fermé du lundi 28 juin 2021 au dimanche 25 juillet 2021 inclus

